

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Technicien sportif d'athlétisme

demi-fond marche running trail

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Technicien sportif d'athlétisme est délégué à :

FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME,

- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 18/07/2025 et pour une durée de 5 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP41139, code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°164 du 30/06/2022 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé,
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 15/06/2026 à Paris,

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Technicien sportif d'athlétisme, Option : demi-fond marche running trail,

Niveau 4 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à THOMAS LAUTIER né le 06/04/1996 à MONTPELLIER, (France)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine concerné.

Fait à Paris, le 19/06/2026

Pour l'OC SPORT
La Présidence



Pour la CPNEF Sport
La Présidence

